

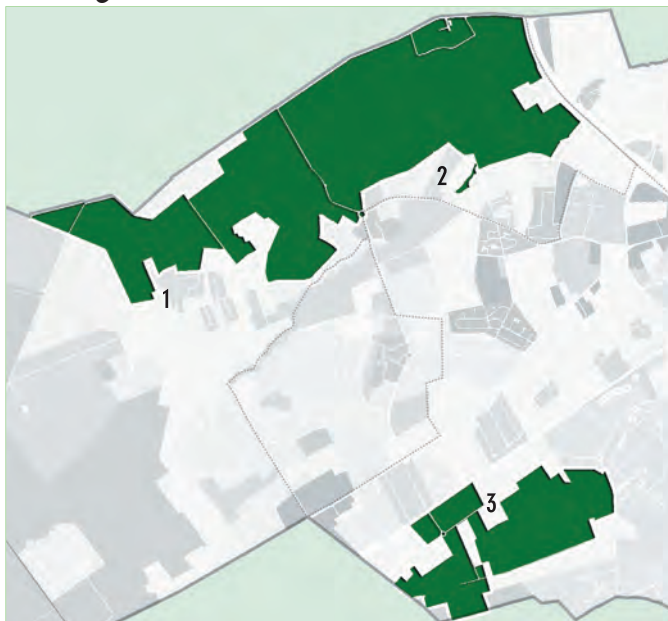
2.1 Le bocage forestier



Il s'agit d'un paysage où l'agriculture persiste, tandis que s'y développe l'habitat pavillonnaire. Entre les haies bocagères, le bâti est très visible : la qualité architecturale de ces constructions a un impact très fort sur ce paysage. Les préconisations qui suivent ont pour objectif de réserver au végétal une part importante dans la constitution de ce paysage et d'améliorer la qualité architecturale.

Le pastiche, ou reproduction intégrale, suppose une connaissance approfondie de l'architecture traditionnelle et un savoir faire difficilement compatible avec les techniques de construction actuelles. Il s'avère aujourd'hui plus intéressant de réinterpréter les modèles appuyés sur des références régionales. Ce choix de composition permet d'intégrer dans le système de construction actuel (trame, matériaux) un ou des éléments de l'architecture locale (pentes des toitures, revêtement de façades, matériaux de sols...) dans une composition contemporaine.

Les quartiers concernés

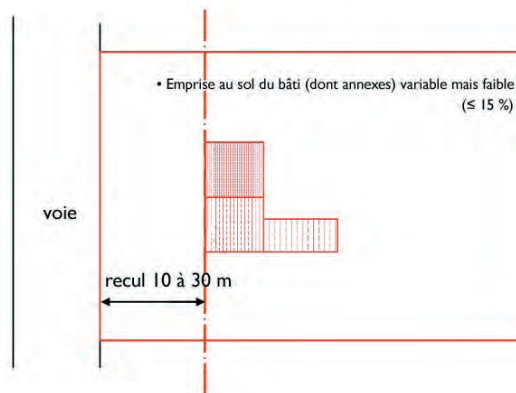


1. Magonty
2. Trois M
3. Alouette - France



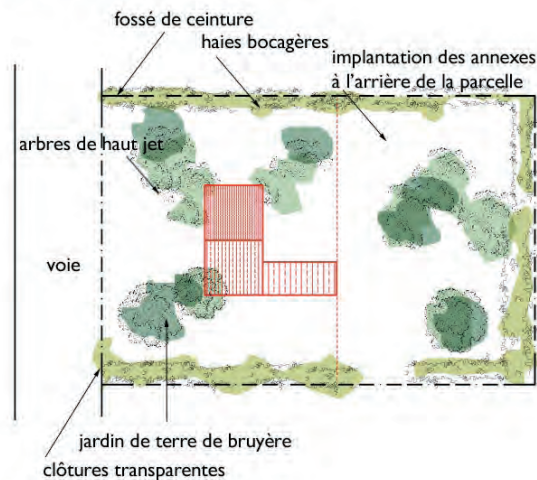
Chênes avenue de Californie

Exemple d'implantations en respect du Plan local d'urbanisme*



Les recommandations paysagères

le plan de principe



le profil de principe



* NB : se référer au document PLU

Les couleurs et les matériaux recommandés



Toitures

Privilégier les toitures en tuiles canal, mais les toits terrasses sont possibles.



Façades

Privilégier le blanc, le noir, les tons naturels : calcaire, ocre, bois sombre. Éviter les roses et jaunes.



Boiseries

Éviter les vernis, privilégier les teintes neutres et naturelles



Annexes

Privilégier le bois massif, éviter le PVC.



Clôtures

Privilégier les teintes neutres pour les grillages, éviter le blanc.
Mur bahut bas avec lices, barrières palissades, non jointes. Haies végétales libres, taillées.

Ces recommandations ont pour principal objectif de mettre l'accent sur l'importance de la qualité de la mise en œuvre de la construction. Il importe avant tout que le bâti et sa parcelle soient ordonnancés dans une véritable composition d'ensemble. On évitera la seule juxtaposition d'éléments disparates empruntés à l'architecture traditionnelle.

Les végétaux recommandés

Arbustes et petits arbres

Bruyère *Erica cinerea*
Cognassier *Cydonia sp*
Genet *Spartium junceum*
Houx *Ulex minor*
Sorbier *Sorbus aucuparia*
Merisier *Prunus avium*
Tamaris *Tamarix parviflora*

Moyens et grands arbres

Aulne *Alnus glutinosa*
Bouleau *Betula verrucosa*
Cèdre *Cedrus sp*
Châtaigner *Castanea sativa*
Chênes pédonculés *Quercus robur*
Chêne tauzin *Quercus pyrenaica*
Chêne sessile *Quercus petraea*
Frêne *Fraxinus excelsior*
Laurier cerise *Prunus laurocerasus*
Orme *Ulmus resista*
Peuplier blanc *Populus alba*
Pin maritime *Pinus pinaster*
Pin parasol *Pinus pinea*
Pin sylvestre *Pinus sylvestris*
Saule blanc *Salix alba*
Peuplier tremble *populus tremula*

Hauteurs conventionnelles des arbres *(Normes AFNOR)

1^{er} grandeur > 20 m
2^e grandeur > 15 à 20 m
3^e grandeur > 10 m à 15 m
4^e grandeur < 10 m



Article 671 du code civil

(Loi du 19 mars 1804)

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

2.1 Le bocage forestier

Ce paysage constitue une variation des paysages de lisières.

.....

Des informations utiles et pratiques à l'usage des acteurs publics et privés de l'aménagement et des particuliers.

- Des préconisations d'implantation de votre bâti et de ses annexes sur votre terrain,
- Des recommandations paysagères pour intégrer au mieux votre projet dans ce paysage, qui précisent la nature des clôtures et vous proposent un exemple d'aménagement de vos espaces libres.
- Des recommandations sur les matériaux et les couleurs de vos constructions.
- Une sélection d'arbres et d'arbustes les mieux indiqués pour vos jardins et clôtures.

* N.B : ces recommandations indiquées sont non réglementaires. Seul le document officiel PLU fait force de loi.

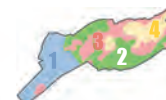
Contacts Mairie de Pessac - Service urbanisme

E-mail : urbanisme@mairie-pessac.fr

Mars 2006 ©

© Illustrations Allen J. Coombes in *arbres*, Bordas, 1993

© Photographies Stephan Ferry et a'urba



Les paysages de lisières 2

2.1 Le bocage forestier

2.2 Le grand équipement boisé

2.3 La zone d'activités boisée

2.4 Le pavillonnaire sylvestre

2.5 Le pavillonnaire champêtre